

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 – 20h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze juillet 2023, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON,

Absents :

Excusés : Ludovic GOY,

Pouvoirs : Ludovic GOY pouvoir à Fabrice BOUCHUT,

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 9

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023
- Présentation du rapport activité 2022 de la médiathèque
- **Délibération** : Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
- **Délibération** : Prestation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- **Délibération** : Nomination d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales
- **Délibération** : Demande de subvention de l'association J'Arts'Air
- **Délibération** : Demande de subvention de l'association P'Oser

Questions diverses

- Commissions communales

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 20 juillet 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

Présentation du rapport d'activités 2022 de la bibliothèque

Véronique Gouttenoire, agent de la bibliothèque et Christel ESSERTEL, Présidente de l'association, sont venus présenter le rapport 2022.

Elles rappellent la loi de décembre 2021 confortant la place des bibliothèques comme un service public. Service qui peut être délégué à une association, ce qui est le cas pour Larajasse.

En 2022, la bibliothèque recense 228 lecteurs actifs : c'est-à-dire des lecteurs qui empruntent un livre au moins une fois dans l'année. Pour information, ce sont 5 821 lecteurs actifs sur la CCMDL.

A noter que du public peut passer à la bibliothèque sans emprunter de documents, lors de son passage à la villa Mary pour des RDV et ainsi profiter d'un moment à la bibliothèque.

Les adhérents sont essentiellement des familles et un peu des personnes âgées. La tranche d'âge correspondant aux nouveaux retraités n'est pas très représentée. Le nombre d'adhérents est en légère hausse mais n'a pas rattrapé le nombre d'avant covid.

Présentation de l'équipe : 14 bénévoles (actifs et quelques retraités) – 1 salariée - 1 coordinatrice réseau qui apporte des conseils de gestion.

Leurs missions : accueil public – lieu de rencontre – achats d'ouvrages – catalogage des ouvrages – entretien des documents – échange de livres entre médiathèques – animations : scolaires, à la Maison de Retraite La Passerelle, bébé lecteurs avec le Relais d'Assistantes Maternelles mais accessible à tous – Remise d'un album pour les nouveaux nés + un abonnement gratuit, animation en lien avec le Département du Rhône– expositions - soirée jeux.

Ouvrages disponibles à la bibliothèque de Larajasse :

- 4 210 documents dont 25% de la médiathèque départementale à Chaponost. Pour information, ce sont 120 000 livres à disposition sur l'ensemble du territoire de la CCMDL
- 20 abonnements
- 209 nouveaux documents intégrés cette année

Les réservations peuvent se faire directement à la bibliothèque et également en ligne.

Le bilan financier est présenté aux élus. Les recettes sont essentiellement les subventions de la commune, du Conseil Départemental et les participations des adhérents.

Les projets pour 2023 :

- Exposition sur les minéraux, fossiles et pierres précieuses
- Animation bébés lecteurs
- Concours prix des lecteurs,
- Concours photos sur le patrimoine,

Christel ESSERTEL rappelle la très grande importance de la présence de la salariée. Elle sait que le conseil municipal en a conscience puisqu'il a accepté l'augmentation du nombre d'heures de Véronique à la bibliothèque. Elle en profite pour faire part de ces remerciements.

Le rapport 2022 est envoyé à tous les conseillers en annexe de ce compte rendu.

⇒ Délibérations

N°2023-48 : Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement.

Cette nouvelle norme comptable, la M57, permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe).

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues,
- Un prérequis pour présenter un compte financier unique,
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information de lecture des comptes.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

La Commune souhaite passer au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024, et ce, afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un accompagnement du service des Finances publiques de Givors.

Monsieur le Comptable des finances publiques du Service de Gestion Comptable de Givors a émis un avis favorable en date du 12 mai 2023.

Cette modification de nomenclature est essentiellement d'ordre technique et aura donc des impacts sur les services administratifs.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2023-49 : Prestation de service pour l'instruction des autorisations des droits des sols

Monsieur le Maire laisse la parole à Régis Guinand, responsable de la commission urbanisme.

Régis GUINAND rappelle que la compétence urbanisme est communale. La CCMDL dispose d'un service qui permet d'aider les communes dans l'étude des dossiers d'urbanisme, parfois complexes.

Ce service fonctionne avec un budget qui s'autofinance. Le coût pour la Commune est de 1,30 € par habitant + un coût par dossier envoyé et instruit par la CCMDL.

Cela représente environ 3 000 € par an pour Larajasse (moyenne sur les 3 dernières années). Ce service est très utile, compétent et très utilisé sur l'ensemble des communes de la CCMDL.

La règle pour la Commune de Larajasse est que les dossiers sont au maximum instruit par la commission urbanisme. Les dossiers les plus complexes, ceux des membres du conseil municipal, ainsi que les dossiers déposés par la Commune sont envoyés à la CCMDL pour instruction.

Régis GUINAND rappelle que les services de la CCMDL donnent un avis, et l'arrêté de décision, du fait de la compétence communale, est signé par le Maire.

Le contrat de prestation de services, précisant les modalités de mise en œuvre de la prestation et de participation financière de la Commune, est arrivé à échéance au 31 décembre 2022. Il convient ainsi d'en établir un nouveau, d'autant que des évolutions ont eu lieu, la dernière en date concernant l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant la dématérialisation de demandes d'autorisations d'urbanisme (application, au 1er janvier 2022, de la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique, loi ELAN).

Le nouveau contrat prendrait effet de façon rétroactive au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire invite le Comité Municipal à délibérer pour approuver le nouveau contrat de prestation de service liant la CCMDL et la Commune.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2023-50 : Nomination d'un conseiller municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle qu'il a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle est opéré par la commission de contrôle qui a pour rôle d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, ou une fois par an (s'il n'y a pas de scrutin).

La commission est composée de la façon suivante : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

A ce jour, les personnes nommées sont Christine DENIS, conseillère municipale, Chantal CHOLLAT, déléguée de l'administration et Claudie TOURRAL, déléguée du tribunal.

Monsieur le Maire rappelle qu'un conseiller a été désigné pour la période 2020-2023. Cette désignation doit être renouvelée à compter du 11 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande parmi les conseillers municipaux qui souhaite faire partie de cette commission. Christine DENIS propose de renouveler et propose sa candidature.

Pour précision : le délégué de l'administration est désigné par la Préfecture et l'autre délégué est désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à 16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

N°2023-51 : Attribution d'une subvention à l'association J'Arts'air

Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'association Jarts'air.

Cette association organise des événements culturels et sportifs sur la Commune.

La dernière manifestation n'a pas eu le succès espéré et laisse l'association dans un situation financière compliquée.

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, fait part de la proposition de la commission pour l'attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre la proposition de la commission et d'attribuer une subvention de 390,00 €.

Patrick Chillet, en tant que membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

N°2023-52 : Attribution d'une subvention à l'association P'Oser

Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'association P'Oser.

Cette association œuvre sur Coise et Larajasse, auprès des personnes âgées, isolées, moins mobiles et agit sur la solidarité.

Ils proposent des rencontres deux fois par mois et vont chercher des personnes chez eux et les emmènent faire des jeux, sorties,

Régis GUINAND, président de la commission JSRA, fait part de la proposition de la commission pour l'attribution d'une subvention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre la proposition de la commission et d'attribuer une subvention de 150,00 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **Commissions communales - Points divers**

- Commission voirie : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Brigades vertes : intervention fin septembre/début octobre, pour 5 jours pour des missions principales de nettoyage de chemins.
 - Hameau de la chèvre : confirmation de 13 000 € prélevés sur le budget voirie prévu par la CCMDL pour la réfection des chemins ruraux
- Commission JSRA : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Réunion calendrier des fêtes le 27/10 à 19h30
- Commission économie : compte rendu par Christine DENIS
 - Marché de la création du 22/10 : en cours de préparation
- Commission finances : compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Report de la dernière commission qui aura donc lieu ce samedi 23/09
- Virginie Bonnier fait part de l'ouverture d'un dépôt livres (privé) à L'Aubépin
- Syder par Patrick CHILLET

- Nouvelle convention avec GRDF – Larajasse n'est pas concerné
 - Partenariat avec la centrale villageoise pour la pose des panneaux photovoltaïques
 - Annonce de -40 % sur la facture énergie de 2024 : Larajasse est concerné pour la chaufferie et l'éclairage public. Il faudra surveiller l'intérêt ou non de revenir sur le contrat de groupement commande pour l'électricité (aujourd'hui la Commune est en direct avec EDF pour bénéficier des contrats TRV)
 - Rénovation de l'éclairage public de l'Aubépin. A mettre en place dès maintenant pour une intervention dans plusieurs mois
 - L'OPAC est en attente des informations du SYDER pour prévoir les locaux techniques pour la Résidence Séniors
- Commission tourisme : compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Journée du patrimoine : très bien passée, de très bons retours. Un grand remerciement aux bénévoles de cette journée et l'association des pistons en balade.
 - Archipel : session BAFA en octobre 21-28/10
- Commission école : compte rendu par Claude GOY
 - BAFA par Amélie
 - La rentrée s'est bien passée, avec de nouveaux personnels
- Commission info : compte rendu par Claude GOY
 - Articles pour le Larajasse info à faire passer très rapidement, car impression prévue fin septembre pour distribution début octobre.
 - Travail en cours sur le remplacement du réseau Epari qui s'arrête fin octobre, et installer la fibre à l'école et la bibliothèque.
- Commission bâtiment : compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Appartement soleil couchant : les travaux sont terminés et le nouveau locataire arrive 1^{er} octobre
 - Abri bus à Lamure posé fin août
 - Extension du local technique devrait se faire prochainement
 - MGB : intervient actuellement pour poser de l'enrobé définitif à quelques endroits de la Commune
- Compte rendu par le Maire, Fabrice BOUCHUT :
 - Contentieux sur le projet de la Maison Assistantes Maternelles :
 - Recours gracieux reçu fin mai 2023 sur le permis de construire
 - Réponse apportée à ce recours à l'aide d'un avocat
 - Mise en place de la procédure de droit d'échelle suite à une demande à l'amiable sans suite : demande au voisin pour laisser passer sur son terrain et permettre la construction sur limite.
 - Réception récente d'un recours contentieux pour l'annulation du permis de construire : en attente de recevoir si cette requête est recevable ou non
 - Claude GOY précise que les assistantes maternelles intéressées par le projet sont prêtes et l'une d'elles a déjà des enfants de Larajasse chez elle en attendant l'ouverture.
 - Info du cocktail des chefs : le 18/10
 - SIMA Coise : gestion des haies à respecter et être vigilant à leur élagage. Haies concernées : celles plantées par les agriculteurs via le SIMA COISE
 - Demande de l'AMAP : souhaite afficher une banderole pour communiquer sur leur association. Un débat s'installe sur l'autorisation de cette « publicité » qui pour certains risquent de créer un précédent et ouvrir la porte à d'autres demandes pour des actions lucratives. Vote de principe : 4 Pour – 5 Abstentions- 7 Contre (pouvoir non votant). Précisions : l'Amap est soutenue et valorisé autrement (site, bulletin, ...).
 - Aménagement du bourg de l'Aubépin :
 - Réception des analyses de sols

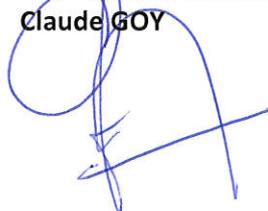
- Devis Géolis reçu pour la maîtrise d'œuvre. Les compétences d'un élu de la commune seront utilisées, ce devis en tient compte. Vote de principe (Régis GUINAND ne prend pas part au vote) : 15 voix Pour – 1 Abstention.
 - Inauguration du nouveau bâtiment du SIEMLY vendredi 15/09
 - Visite du Sénat du 02/11 : faire retour pour les inscriptions
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT, en tant que vice-président de la communauté de communes :
 - Rencontres Territoire à Energie POSitive (TEPOS) 27-28-29/09 : Réception des 13èmes assises des TEPOS de France. Démonstration de ce qui est fait sur le territoire en terme de développement durable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance
Claude GOY



Publié le 23 OCT. 2023